



PREFET DE LA VENDEE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

ARRETE préfectoral n° 10-DDTM- 720

portant modification de la composition de la Commission locale de
l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin
de la Sèvre nantaise

*Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales inter-ministérielles,
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de la santé,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1-223 du 18 mars 2010 portant recomposition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU les désignations du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil régional Poitou-Charentes en date du 19 avril 2010 et du 4 octobre 2010,
- VU la désignation de l'Association des irrigants des Deux-Sèvres en date du 6 septembre 2010,
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vendée,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1-223 en date du 18 mars 2010 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire :

« Madame Claudette BOUTET » est remplacée par « Monsieur Christophe DOUGE »

Représentant du Conseil Régional de Poitou-Charentes :

« Monsieur Serge MORIN » est remplacé par « Monsieur Emile BREGEON »

2. Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Représentant de l'Association des irrigants des Deux-Sèvres :

« Monsieur Yves GEFFARD » est remplacé par « Monsieur Jean-Yves BILHEU »

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

« La Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Vendée ou son représentant »
est remplacée par

« le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire ou son représentant »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une annexe récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est jointe en annexe.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Article 4 : Exécution

Les Secrétaires généraux des préfectures de Vendée, de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

A la Roche-sur-Yon, le 05 OCT. 2010

Préfète,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François PESNEAU

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-720 en date du 15 octobre 2010
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la Sèvre nantaise**

Composition de la CLE Sèvre Nantaise

60 membres

1 - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :
(30 membres)

Représentant du Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Christophe DOUGE

Représentant du Conseil régional de Poitou-Charentes :
Monsieur Emile BRIGEON

Représentant du Conseil général de la Vendée :
Monsieur Bruno RETAILLEAU

Représentante du Conseil général de Loire-Atlantique :
Madame Martine L'HOSTIS

Représentante du Conseil général de Maine-et-Loire :
Madame Florence DABIN-HERAULT

Représentant du Conseil général des Deux-Sèvres :
Monsieur Jean-Louis POTIRON

Représentant de l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre nantaise (IIBSN) :
Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires de Vendée :

Monsieur Eric SALAUN	(CHAVAGNES EN PAILLERS)
Monsieur Jean-Paul RONGEARD	(LA VERRIE)
Madame Nicole DENIS	(MONTAIGU)
Monsieur Yves-Marie MOUSSET	(LA POMMERAIE SUR SEVRE)

Représentants nommés sur proposition de l'Association fédérative départementale des maires de Loire-Atlantique :

Monsieur Jean BOUCHER	(GORGES)
Monsieur Jean-Pierre COUDRAIS	(CLISSON)
Monsieur Thierry GEX	(MAISDON SUR SEVRE)
Monsieur Christian MENARD	(AIGREFEUILLE SUR MAINE)

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires de Maine-et-Loire :

Monsieur René-Luc VIGNERON	(SAINT CHRISTOPHE DU BOIS)
Monsieur Paul MANCEAU	(TORFOU)
Monsieur Dominique SIMONNEAU	(MAULEVRIER)
Monsieur Christophe CAILLAUD	(SAINT CRESPIN SUR MOINE)

Représentants nommés sur proposition de l'Association départementale des maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Jacky AUBINEAU	(CERIZAY)
Monsieur Bruno BONNET	(LA FORET SUR SEVRE)
Monsieur Jean-Claude GARNIER	(MONTRAVERS)
Monsieur Serge POINT	(BREUIL-BERNARD)

Représentant du Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents (SEVRAVAL) :
Monsieur Michel MOREAU

Représentant du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de la Sanguèze :
Monsieur Yves MOREAU

Représentant du Syndicat hydraulique de la Sèvre aux menhirs roulants :
Monsieur Dominique MAUDET

Représentant du SIVOM de Mauléon :
Monsieur Jean-Claude BONNEAU

Représentant du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Moine :
Monsieur Jean-Paul BREGEON

Représentant du Syndicat des sources de la Sèvre nantaise :
Monsieur Jackie SOULARD

Représentant du Syndicat mixte du bassin des Maines vendéennes :
Monsieur Charles BAUDON

2 - Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (16 membres)

Représentants des Chambres d'agriculture (85, 44, 49 et 79) :
Monsieur Eric COUTAND
Monsieur Christophe BRETAUDEAU

Représentant des Chambres de commerce et d'industrie (85, 44 et 79) :
Monsieur Gilles CUSSONNEAU

Représentant de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :
Monsieur Jean-Claude CHOQUET

Représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres :
Monsieur Daniel MOREAU

Représentants des Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 85 et 44 :
Monsieur Roland BENOIT
Monsieur Joseph BRAUD

Représentant de l'association de la Sèvre nantaise et de ses affluents :
Monsieur Albert MECHINEAU

Représentant de la Fédération des maraîchers nantais :
Monsieur Régis CHEVALLIER

Représentant du Syndicat des vignerons indépendants nantais :
Monsieur Clair MOREAU

Représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :
Monsieur Eric du MESNIL

Représentant de l'association des irrigants des Deux-Sèvres :
Monsieur Jean-Yves BILHEU

Représentant des Unions départementales des associations familiales (UDAF) (85 et 79) :
Monsieur Jacques POUSSARD

Représentant de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) :
Monsieur Etienne OUVRARD

Représentant de l'Association Sèvre environnement :

Monsieur Jacques JUTEL

Représentant de la ligue de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :

Monsieur Dominique MORIN

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

(14 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Préfet de la Loire-Atlantique
- le Préfet de Maine-et-Loire
- le Préfet des Deux-Sèvres
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant